

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-006-16050/24/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association "France Hydrogène" et paiement de la cotisation 2024

88381

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association France Hydrogène est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et créée en 1998. Elle regroupe tous les acteurs de l'écosystème de l'hydrogène et des piles à combustible : collectivités territoriales, associations régionales, entreprises, laboratoires, instituts de recherche et pôles de compétitivité. France Hydrogène assure ainsi la représentation, l'animation et la structuration d'une filière industrielle d'avenir reposant sur le développement de solutions hydrogène, au bénéfice de la transition énergétique de l'industrie et des territoires.

Les missions de France Hydrogène sont les suivantes :

- Partager et promouvoir les enjeux de la filière.
- Faire connaître les bénéfices et les caractéristiques des technologies.
- Faciliter la concertation sociétale autour des objectifs nationaux et des initiatives locales.
- Faire évoluer le cadre réglementaire pour accompagner le déploiement des technologies hydrogène en France.

France Hydrogène est soutenue par l'ADEME, la direction générale de l'Energie et du Climat, et la direction générale de la Prévention des Risques. Elle est également adhérente à l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique.

Les acteurs de l'hydrogène ont créé en juin 2017 « le club des élus » afin de promouvoir le rôle de l'hydrogène-énergie, de favoriser le développement de cette filière d'avenir qui permettra de renforcer les liens avec les pouvoirs publics nationaux et d'agir dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse.

L'association a également mis en place des délégations régionales afin de mieux prendre en compte les dynamiques et problématiques locales. Une DR Sud, rassemblant tous les membres de France Hydrogène en région Sud, a été créée.

En 2023, France Hydrogène a continué sa mission de représentation, d'animation et de structuration de la filière française Hydrogène. France Hydrogène a notamment accompagné la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Hydrogène à travers la consolidation de sa vision Trajectoire 2030, déclinées par bassins (7 au total en France dont celui de Marseille-Fos) et élaborées par les Directions Régionales, mais également par un suivi précis des outils réglementaires et financiers associés au déploiement de l'hydrogène en France.

En 2024, France Hydrogène souhaite poursuivre ses actions déclinées autour de cinq axes de travail majeurs :

- Développer l'expertise et la vision filière.
- Agir auprès des pouvoirs publics au niveau national et européen.
- Animer les territoires.
- Être une organisation de référence.
- Faire rayonner la filière à l'international.

En cohérence avec le plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique de l'Etat et en lien avec les priorités de son Agenda du Développement économique, la Métropole souhaite accompagner le développement de la filière hydrogène de façon durable sur son territoire avec les objectifs suivants :

- Établir une stratégie pragmatique et chiffrée.
- Aider au développement d'expérimentations à grande échelle.
- Consolider et aider à l'implantation d'acteurs clés de la filière.

Il s'agit de soutenir les entreprises dans leurs projets recherche et développement (R&D) et se positionner comme territoire d'expérimentation et ce, sur l'ensemble des briques qui constituent la chaîne de valeur.

Pour ce faire, la Métropole a voté sa feuille de route hydrogène métropolitaine en Conseil du 15 avril 2021. Dans ce cadre, elle a mis en place un groupe de travail métropolitain regroupant les services concernés par la filière afin de les informer sur les projets de production et de distribution portés par les acteurs privés, ainsi que sur le déploiement des usages métropolitains et privés.

Par ailleurs, dans le cadre de sa feuille de route, la Métropole participe aux groupes de travail « Territoires », au Club des élus et assiste aux conférences organisées par France Hydrogène.

Adhérer à cette association apporte un support technique, permet de bénéficier du retour d'expérience des autres territoires et enfin si besoin, de conduire des actions de lobbying (pour pousser les constructeurs à développer une offre sur les autocars à hydrogène par exemple). C'est essentiel pour aider les techniciens et les élus à déployer cette feuille de route.

Ainsi, par délibération n° ECO 005-4139/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à France Hydrogène.

La Métropole a depuis renouvelé son adhésion après avoir notamment organisé, en partenariat avec l'association, les « Journées Hydrogène sur les Territoires » au Palais du Pharo les 10 et 11 juillet 2019 dont la qualité de l'organisation et du contenu a été saluée, avec plus de 500 participants accueillis.

Aussi, le présent rapport propose le renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à cette association pour l'année 2024.

Le montant de la cotisation est à ce jour fixé à 2 520 euros TTC en 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans son agenda du développement économique renouvelé, a réaffirmé sa volonté de déployer une filière Energie Environnement ;
- Que l'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour y parvenir, consiste à soutenir les projets s'inscrivant pleinement dans les transitions énergétiques et notamment ceux portés par des acteurs de la filière Hydrogène ;
- Que, pour ce faire, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite mettre en œuvre sa feuille de route Hydrogène et bénéficier du retour d'expérience des autres territoires et industriels déjà investis dans ce domaine ;
- Qu'à ce titre, et compte tenu des missions de France Hydrogène, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association dès 2018 et qu'elle souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2024.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Hydrogène et le paiement de la cotisation 2024 d'un montant de 2 520 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement Chapitre 011 - fonction 67 - nature 6281.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT »

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY